N° 2025/193

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT
SEINE - ET - MARNE

CANTON
OZOIR-LA-FERRIERE

COMMUNE
TOURNAN - EN - BRIE

VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE
SERVICE VIE ASSOCIATIVE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté temporaire de sonorisation

Le Maire de la ville de TOURNAN-EN-BRIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,

Vu le nouveau Code de la Santé Publique, notamment ses articles L3334-2 alinéa L3335-4,

Vu le décret n°92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration,

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 23 mai 1960, relative à l'installation de haut-parleurs fixes sur la voie publique,

Considérant qu'il est nécessaire de veiller au bon déroulement des manifestations disposant d'une sonorisation

Considérant la demande présentée par l'association Amicale des sapeurs-pompiers de Tournan-en-Brie, celle-ci est autorisée à installer une sonorisation lors de l'organisation d'animations dans le cadre d'Octobre Rose, le samedi 25 octobre 2025.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'association Amicale des sapeurs-pompiers de Tournan-en-Brie est autorisée à installer une sonorisation au **Stade Municipal de Tournan-en-Brie – Rue de la libération - 77220 Tournan-en-Brie** à l'occasion **d'animations dans le cadre d'Octobre Rose, le samedi 25 octobre 2025**.

ARTICLE 2 : Cette autorisation devra être assortie de l'accord du Président de la Société des Auteurs Compositeurs et Éditeurs de Musique.

ARTICLE 3 : Les émissions sonores d'intensité modérée se dérouleront le **samedi 25 octobre 2025 de 8h00 à 19h00.**

ARTICLE 4 : - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de TOURNAN-EN-BRIE,

Les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, une ampliation sera en outre notifiée aux différents services intéressés.

Fait à Tournan-en-Brie, le 10 OCT. 2025

Laurent GAUTIER
Maire de Tournan-en-Brie
Conseiller Départemental
Présidents de la Communauté de Communes
Les Portes Briardes entre villes et forêts

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)